

DECRET N° 73-307 du 27 septembre 1973

Portant nomination au grade de sous-  
lieutenant de l'élève officier MAMA Sika.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la proclamation du 26 Octobre 1972 ;  
VU la loi n° 60.32 du 28 Juillet 1960 portant création des Forces Armées  
Dahoméennes.  
VU l'ordonnance n° 69-34/PR. du 17 Octobre 1969 portant statut général  
des personnels militaires de l'Armée Dahoméenne et l'ordonnance  
n° 70.15 du 14 Mars 1970 modifiant les échelles indiciaires des person-  
nels militaires non officiers des Forces Armées Dahoméennes et de la  
Gendarmerie Nationale.  
VU le décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du Gouvernement  
et les actes modificatifs subséquents.  
VU le décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972 déterminant les services rattachés  
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres  
du Gouvernement et le décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété.  
Sur proposition du Ministre de la Défense Nationale ;  
LE Conseil des Ministres entendu.

DECRETE :

Article 1er : Est nommé au grade de sous-lieutenant d'active pour prendre  
rang du 1er Octobre 1973 :

CORPS DU PERSONNEL NAVIGANT (PILOTE)

- Adjudant MAMA Sika.

Article 2 : Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'appli-  
cation du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 27 septembre 1973

Par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement  
par le Ministre de l'Economie et des  
Finances absent, le Ministre de  
l'Intérieur et de la Sécurité,  
chargé de l'intérim,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Capitaine Michel AIKPE

Applications : PR 6 - SGG 4 - Ministères  
11 - EMAT 20 - EMSC 2 - DB-DC-CF-Solde 4  
IAA-Gde. Ch. DCCT 3 - Dtion Stat.-DGAJL-6  
Cab.Mil. 2 - CS 6 - DN 10 - CNI 1 - SPD 2  
EMAGEND 3 JORD 1 Trésor 4 - DI 8 -  
DIM 1 - Intéressé 1.